

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 25 mars 2022

Conseil “Emploi, politique sociale, santé et consommateurs” (Santé), 29 mars 2022

La session du Conseil aura lieu le mardi 29 mars. La réunion sera présidée par Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.

La session du Conseil débutera à 10h. La session de la matinée sera ouverte par un point d'information de la Commission sur la réponse européenne aux enjeux sanitaires résultant de la guerre en Ukraine. Dans la continuité de leur réunion informelle par visioconférence du 15 mars dernier, les ministres évoqueront les conséquences sanitaires de la guerre en Ukraine et la réponse coordonnée et solidaire qui peut y être apportée.

La Commission présentera le volet sanitaire de sa communication relative au soutien de l'UE aux Etats membres pour répondre aux besoins des réfugiés. Ce texte prévoit notamment un mécanisme de solidarité visant à permettre la prise en charge hospitalière en urgence de patients venant d'Ukraine, la fourniture de vaccins, ainsi que des mesures ciblées en matière de santé mentale.

La Présidence présentera plusieurs points d'information relatifs aux travaux législatifs et non-législatifs en cours ainsi qu'aux résultats des conférences ministérielles organisées dans le champ de la santé depuis le mois de janvier.

Au cours du déjeuner, les ministres pourront échanger sur la réponse européenne aux maladies rares.

Au cours de la session de l'après-midi, qui débutera à 15h, les ministres procéderont à un débat d'orientation sur les prochains défis de la stratégie de solidarité vaccinale de l'UE.

Une conférence de presse du ministre Olivier Véran avec la commissaire Stella Kyriakides est prévue à 17h.

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

COVID-19 : Les prochains défis de la stratégie de solidarité vaccinale de l'UE (échange de vues)

En mai 2021, les États membres de l'UE se sont engagés à faire don d'au moins 100 millions de doses de vaccin contre la COVID-19 à des pays du monde entier avant la fin de 2021. Cet engagement a été revu à la hausse, le but étant de donner 700 millions de doses d'ici la mi-2022 pour atteindre l'objectif fixé par l'OMS visant à ce que 70 % de la population mondiale soit vaccinée à cette même échéance.

À l'échelle internationale, les mécanismes ACT-A et COVAX ont été les principaux outils de l'action multilatérale en réponse au Covid. Ainsi, début février 2022, COVAX a atteint le volume symbolique d'un milliard de doses expédiées. Grâce à leur engagement commun, les États membres ont largement contribué à faire du processus de dons COVAX une réalité. Les doses données par l'UE représentent désormais 50 % des doses mises à la disposition du mécanisme COVAX.

Des évolutions récentes - vaccination d'une grande partie de la population européenne, stratégies vaccinales des États membres différenciées, mise à jour de la cible vaccinale globale, affaiblissement de la demande des pays tiers etc. - nécessitent une actualisation de la stratégie des États membres en matière d'approvisionnement et de dons des vaccins.

Ainsi, la Présidence a proposé de structurer les échanges autour de deux questions portant respectivement sur la façon de mieux coordonner l'expertise scientifique qui oriente les stratégies d'achat de vaccins et sur les leviers identifiés pour renforcer la stratégie européenne de dons de vaccins.

Ce débat se tiendra en présence des représentants de l'ECDC et de l'EMA.

Divers

La Commission informera les délégations de la situation sanitaire et humanitaire en Ukraine. Les représentants de l'ECDC et l'EMA seront présents lors de ce point.

La Présidence communiquera des informations sur la décision du Conseil récemment adoptée visant à autoriser l'ouverture de négociations en vue d'un accord international sur la prévention, la préparation et la réaction aux pandémies, ainsi que la négociation de modifications complémentaires du Règlement sanitaire international. Le 1er décembre 2021, les États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont parvenus à un consensus pour entamer le processus d'élaboration et de négociation d'une convention, d'un accord ou d'un autre instrument international en vertu de la Constitution de l'OMS afin de renforcer la prévention, la préparation et la réaction aux pandémies. L'Union participe, aux côtés de ses États membres, aux négociations.

La Présidence communiquera des informations sur les réunions ministérielles qu'elle a organisées dans le domaine de la santé.

Enfin, la Présidence communiquera aux ministres des informations sur les négociations en cours entre le Conseil et le Parlement européen en vue de parvenir à un accord sur une position commune concernant un règlement relatif aux menaces transfrontières graves sur la santé. Le règlement concernant les menaces transfrontières pour la santé vise à assurer une réponse coordonnée aux menaces résultant de maladies transmissibles, mais aussi à celles d'origine chimique, biologique ou environnementale.